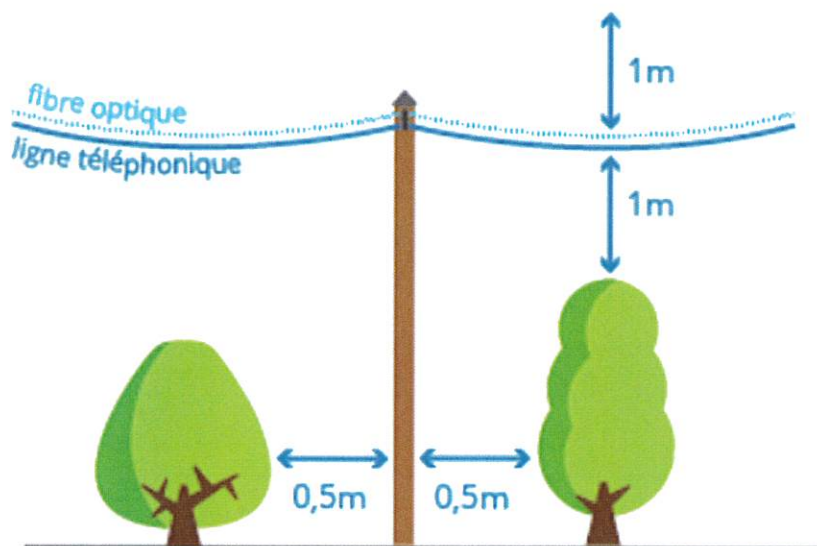
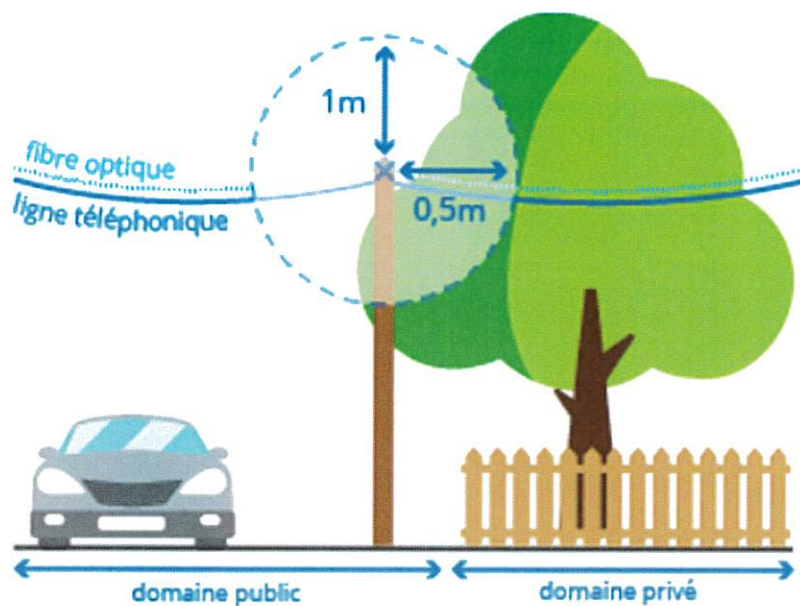


Respect des distances réglementaires pour l'installation de la fibre :



Chaque plantation doit respecter un dégagement de 1 m de hauteur et de 50 cm de largeur autour du câble. Pour ce faire, le propriétaire peut se charger lui-même de l'élagage ou faire appel à une société spécialisée de son choix (recommandé lorsqu'il y a présence de câbles électriques). Le propriétaire devra ensuite veiller à l'entretien régulier de la végétation afin d'éviter l'endommagement des lignes. Ces dispositions peuvent être plus contraignantes selon les règlements locaux d'urbanisme.